



M D P H 66

**MAISON DEPARTEMENTALE
DES PERSONNES
HANDICAPEES**

**30 rue Pierre Bretonneau
66100 PERPIGNAN**

Tél. : 04 68 39 99 00

Fax : 04 68 39 99 49

s o l i d a r i t é

FICHES TECHNIQUES

DECISIONS RELEVANT DU CHAMPS DU HANDICAP

Fiches concernant les enfants

AIDES FINANCIERES

ORIENTATIONS

CARTES

Fiche technique ENFANTS

LES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO - ÉDUCATIFS

Ils accueillent les jeunes (de moins de 20 ans) présentant un trouble ou un handicap affectant leur scolarisation en milieu ordinaire.

Les jeunes sont pris en charge, selon leur type de handicap ou de trouble, en internat (de semaine ou complet), en semi-internat, en externat ou par le biais du placement familial.

Ces établissements offrent des soins, une éducation spéciale ou professionnelle.

On distingue différents types d'établissements :

- Les instituts médico-éducatifs (IME) qui accueillent les enfants atteints de déficiences mentales. Ils regroupent les anciens IMP (instituts médico-pédagogiques) et les anciens IMPRO (instituts médico-professionnels) ;
- Les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) qui accueillent les jeunes présentant des troubles de la conduite et du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès aux apprentissages. Les ITEP remplacent les instituts de rééducation (IR) ;
- Les établissements pour polyhandicapés qui accueillent les enfants et adolescents présentant des handicaps complexes associant une déficience mentale grave à une déficience motrice importante ;
- Les instituts d'éducation sensorielle qui accueillent des enfants ou adolescents présentant des handicaps auditifs et/ou visuels ;
- Les établissements pour enfants déficients moteurs.

Ils sont accessibles sur orientation de la CDAPH.

CLASSES D'INTÉGRATION SCOLAIRE (CLIS)

Enseignement adapté

Les CLIS ont pour mission de permettre aux élèves de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire ordinaire.

L'enseignement est adapté à leur âge, leurs capacités et leur handicap. Une participation aux actions pédagogiques prévues dans le projet collectif de l'école et le partage d'activités avec les autres élèves sont organisés.

L'objectif est de développer au maximum les capacités cognitives, les connaissances et la citoyenneté de l'élève comme pour les autres élèves.

Chaque élève accueilli dans une CLIS bénéficie d'un temps d'intégration individuelle dans une classe de l'école, selon ses capacités. Il peut alors y suivre un apprentissage scolaire à un rythme proche de celui des autres élèves.

Types de CLIS

Il existe 4 types de CLIS accueillant des enfants handicapés : CLIS accueillant des enfants atteints d'un handicap mental (CLIS 1), d'un handicap auditif (CLIS 2), d'un handicap visuel (CLIS 3), d'un handicap moteur (CLIS 4).

UNITÉS PÉDAGOGIQUES D'INTÉGRATION (UPI)

Enfants concernés

Les unités pédagogiques d'intégrations (UPI) accueillent, au sein d'un collège ou d'un lycée, de manière collective les élèves qui ne peuvent être intégrés de manière individuelle.

Les élèves pouvant en bénéficier sont ceux qui présentent un handicap d'origine mentale, des déficiences sensorielles ou motrices.

Organisation

L'organisation et le fonctionnement des UPI sont adaptés au handicap de chaque élève.

L'effectif d'une UPI est limité à 10 élèves.

L'UPI permet d'apporter un meilleur soutien et de rendre possible la scolarisation en milieu ordinaire avec des dispositifs adaptés.

SECTIONS D'ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PROFESSIONNELS ADAPTÉS (SEGPA)

Elles accueillent dans les collèges des élèves qui, en raison de leurs difficultés graves et persistantes, ne peuvent aborder un cursus scolaire ordinaire en 6ème.

Les SEGPA peuvent accueillir des élèves handicapés dans le cadre d'un projet d'intégration individuelle avec soutien spécialisé.

Elles visent une qualification professionnelle.

Les enseignements dispensés sont adaptés aux élèves grâce à l'aménagement des situations, des supports et des rythmes d'apprentissage.

**SECTIONS
D'ENSEIGNEMENTS
GÉNÉRAUX ET
PROFESSIONNELS
ADAPTÉS
(SEGPA)**

A partir de la 4^{ème}, l'enseignement dispensé est de plus en plus professionnalisant.

Une SEGPA compte en moyenne 96 élèves répartis en classes de 16 élèves.

**ETABLISSEMENTS
RÉGIONAUX
D'ENSEIGNEMENT
ADAPTÉ
(EREA)**

Ils accueillent des enfants et des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap.

Ils assurent un enseignement général, technologique ou professionnel adapté, en proposant si nécessaire l'internat éducatif.

Ils permettent aux élèves de construire un projet d'insertion professionnelle et sociale par l'individualisation des durées et des parcours de formation.

Les EREA réorientent dès qu'ils le peuvent les élèves dans un établissement ordinaire.